



ALBIOMA

Communiqué de presse

Paris La Défense, le 17 septembre 2020

Augmentation de capital réservée aux salariés

Albioma annonce le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe éligibles, à compter du 21 septembre 2020.

Réaffirmant son attachement au développement et à la structuration, à moyen terme, d'un actionnariat salarié solide, le Groupe souhaite, avec cette opération qui permet d'investir indirectement dans l'action Albioma à des conditions privilégiées et dans un cadre fiscal favorable, associer étroitement son personnel à ses performances futures, en alignant ses intérêts avec ceux des actionnaires.

Les principales modalités de cette opération sont décrites ci-après.

Société émettrice

Albioma, société anonyme au capital social de 1 216 676,35 euros, ayant son siège social au 77 Esplanade du Général de Gaulle, 92081 Paris La Défense, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 667 538 (ci-après la « **Société** »).

Cotation sur Euronext Paris (France), Compartiment B.

Code ISIN : FR0000060402.

Objectifs de l'opération

Cette opération a pour objectif d'associer les salariés aux résultats et aux succès futurs du Groupe en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Elle permet au personnel du Groupe éligible d'investir indirectement dans l'action Albioma à des conditions privilégiées et dans un cadre fiscal favorable.

Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 27 mai 2019, dans sa dix-septième résolution, a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour décider de l'émission, au profit d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan d'épargne groupe établi en commun par la Société et les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, dans la limite de 0,75 % du capital de la Société.

En vertu de cette délégation, le Conseil d'Administration a, à l'occasion de sa réunion du 2 mars 2020, décidé de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents au plan d'épargne groupe Albioma mis en place en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail entre la Société et ses filiales ayant leur siège social en France, d'un nombre maximum de 156 600 actions de la Société.

La souscription aux dites actions sera réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise relais, dénommé « FCPE Albioma Relais 2020 » et sera réservée aux salariés et anciens salariés retraités de la Société et de ses filiales ayant leur siège



social en France répondant aux conditions d'éligibilité définies par le règlement du plan d'épargne groupe Albioma.

À l'issue de la période de souscription, le FCPE Albioma Relais 2020 aura vocation à fusionner avec le fonds d'actionnariat salarié de la Société, le « FCPE Albioma », à la suite de la décision prise en ce sens par les Conseils de Surveillance des FCPE précités.

Conditions de souscription

Bénéficiaires de l'offre

Cette augmentation de capital sera ouverte aux salariés et anciens salariés retraités de la Société et de ses filiales ayant leur siège social en France, justifiant d'une ancienneté minimum de trois mois dans les effectifs de la Société ou de l'une de ses filiales à la date de clôture de la période de souscription.

Les anciens salariés retraités de la Société et de ses filiales ayant leur siège social en France devront avoir conservé des avoirs dans les plans d'épargne entreprise et plans d'épargne interentreprises existants pour accéder à l'offre.

Modalités de souscription

Les bénéficiaires devront souscrire à l'offre par l'intermédiaire du FCPE Albioma Relais 2020 ayant vocation à fusionner avec le FCPE Albioma après accord des Conseils de Surveillance desdits FCPE. L'agrément du FCPE Albioma Relais 2020 par l'Autorité des Marchés Financiers a été obtenu en date du 10 mars 2020.

L'investissement du salarié suivra donc l'évolution du cours de l'action Albioma, à la hausse comme à la baisse.

La souscription des actions permettra aux salariés souscrivant à l'offre de bénéficier d'un abondement de leur employeur dans les conditions et limites prévues par le règlement du plan d'épargne groupe Albioma et par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Plafond de souscription

Le montant total de la souscription de chaque participant sera limité à 25 % du montant de sa rémunération annuelle brute perçue en 2019 au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, la situation des salariés dont le contrat est suspendu et n'ayant perçu aucune rémunération en 2019, des salariés ayant quitté la Société ou l'une de ses filiales en 2019 à l'occasion d'un départ en préretraite ou en retraite, et des salariés n'ayant été présents au sein de la Société ou de l'une de ses filiales qu'au cours d'une partie de l'année 2019 étant appréciée conformément au règlement du plan d'épargne groupe Albioma, ce plafonnement des souscriptions étant sans préjudice des dispositions de l'article L. 3332-10 du Code du travail.

Mode de conservation des actions – Exercice des droits de vote

La souscription à l'augmentation de capital sera réalisée par l'intermédiaire du FCPE Albioma Relais 2020, qui fusionnera, à l'issue de l'opération, avec le FCPE Albioma. Les droits de vote afférents aux titres détenus dans ce FCPE seront exercés par le Conseil de Surveillance du FCPE Albioma dans les conditions prévues par son règlement.

Prix de souscription

Le prix de souscription est fixé à 34,48 euros. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Albioma sur les 20 séances de bourse entre le 19 août 2020 (inclus) et le 15 septembre 2020 (inclus), après application d'une décote de 20 %.



Période de souscription

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'offre du 21 septembre 2020 (inclus) au 12 octobre 2020 (inclus).

Indisponibilité

Les parts de FCPE souscrites dans le cadre de l'offre devront être conservées pendant cinq ans, sauf survenance de l'un des cas de déblocage anticipé prévus par les articles L. 3332-25 et R. 3324-22 du Code du travail.

Augmentation de capital et cotation des actions

L'augmentation de capital et la livraison des actions Albioma dans le cadre de l'offre devrait intervenir le 30 octobre 2020. Une demande d'admission aux négociations des actions Albioma émises dans le cadre de la présente offre sur Euronext Paris sera effectuée dès que possible après l'augmentation de capital, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Mentions spécifiques

Le présent communiqué n'est produit qu'à titre d'information et ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour la souscription de valeurs mobilières.

Contact

Pour toute question relative à l'offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur responsable ressources humaines et/ou à toute autre personne tel que précisé dans les documents relatifs à l'offre mis à leur disposition préalablement à l'ouverture de la période de souscription.

Ce communiqué constitue le document d'information requis pour bénéficier des exemptions de publication de prospectus prévues par l'article 1 (4°) (i) et (5°) (h) du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2020, le 28 octobre 2020 (après bourse).

À propos d'Albioma

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse et au photovoltaïque.

Le Groupe, implanté en Outre-Mer français, à l'Île Maurice et au Brésil, a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage.

Les actions Albioma sont cotées sur EURONEXT PARIS (compartiment B) et éligibles au SRD et au PEA-PME (ISIN FR0000060402 – Mnémo ABIO).

Contacts

Investisseurs

Julien Gauthier
+33 (0)1 47 76 67 00

Médias

Charlotte Neuvy
+33 (0)1 47 76 66 65
presse@albioma.com

www.albioma.com

